

30 qui sont au-delà du Jourdain, à côté du chemin qui mène vers l'occident, dans les terres des Chananéens, qui habitent dans les plaines vis-à-vis de Galgala, près d'une vallée qui s'étend et s'avance bien loin.

31 Car vous passerez le Jourdain pour posséder la terre que le Seigneur votre Dieu doit vous donner, afin que vous en soyez les maîtres, et qu'elle soit votre héritage.

32 Prenez donc bien garde à accomplir les cérémonies et les ordonnances que je vous proposerai aujourd'hui.

CHAPITRE XII.

Ruiner l'idolâtrie dans le pays de Chanaan. Payer les dîmes et les prémices. Ne pas imiter les Chananéens.

1 Voici les préceptes et les ordonnances que vous devez observer dans le pays que le Seigneur le Dieu de vos pères doit vous donner, afin que vous le possédiez pendant tout le temps que vous serez sur la terre.

2 Renversez tous les lieux où les nations dont vous posséderez les pays ont adoré leurs dieux sur les hautes montagnes et sur les collines, et sous tous les arbres couverts de feuilles.

3 Détruisez leurs autels, brisez leurs statues, brûlez leurs bois profanes, réduisez en poudre leurs idoles, et effacez de tous ces lieux la mémoire de leur nom.

4 Vous ne vous conduirez pas comme ces nations à l'égard du Seigneur votre Dieu ;

5 mais vous viendrez au lieu que le Seigneur votre Dieu aura choisi d'entre toutes vos tribus pour y établir son nom, et pour y habiter ;

6 et vous offrirez dans ce lieu-là vos holocaustes et vos victimes, les dîmes et les prémices des ouvrages de vos mains, vos vœux et vos dons, les premiers-nés de vos bœufs et de vos brebis.

7 Vous mangerez là en la présence du Seigneur votre Dieu, et vous y goûterez avec joie, vous et vos familles, de tous les fruits des travaux de vos mains, que le Seigneur votre Dieu aura bénis.

8 Vous ne vivrez plus alors comme on vit ici aujourd'hui, où chacun fait ce qui paraît droit à ses yeux.

9 Car vous n'êtes point encore entrés jusqu'à ce jour dans le repos et l'héritage que le Seigneur votre Dieu doit vous donner.

10 Vous passerez le Jourdain, et vous habiterez dans le pays que le Seigneur votre Dieu vous donnera, afin que vous y soyez en repos du côté de tous les ennemis qui vous environnent, et que vous demeuriez sans aucune crainte,

11 dans le lieu que le Seigneur votre Dieu aura choisi pour y établir sa gloire et son nom. Ce sera là que vous apporte-

rez, selon l'ordre que je vous prescris, vos holocaustes, vos hosties, vos dîmes, et les prémices des ouvrages de vos mains, et tout ce qu'il y aura de meilleur dans les dons que vous aurez fait vœu d'offrir au Seigneur.

12 C'est là que vous ferez des festins de réjouissance devant le Seigneur votre Dieu, vous, vos fils et vos filles, vos serviteurs et vos servantes, et les lévites qui demeurent dans vos villes ; car ils n'ont point d'autre part, et ils ne possèdent point d'autre chose parmi vous.

13 Prenez bien garde de ne point offrir vos holocaustes dans tous les lieux que vous verrez ;

14 mais offrez vos hosties dans celui que le Seigneur aura choisi en l'une de vos tribus, et observez-y tout ce que je vous ordonne.

15 Si vous voulez manger de la viande, si vous aimez à vous nourrir de chair, tuez des bêtes, et mangez-en selon la bénédiction que le Seigneur votre Dieu vous aura donnée dans vos villes ; soit que ces bêtes soient impures, c'est-à-dire, qu'elles aient quelque tache ou quelque défaut dans les membres du corps, soit qu'elles soient pures, c'est-à-dire, entières et sans tache, comme celles qui peuvent être offertes à Dieu, mangez-en, ainsi que vous mangerez de la chèvre et du cerf.

16 Abstenez-vous seulement de manger du sang, et ayez soin de le répandre sur la terre comme de l'eau.

17 Vous ne pourrez manger dans vos villes la dîme de votre froment, de votre vin et de votre huile, ni les premiers-nés des bœufs et des autres bestiaux, ni rien de ce que vous aurez voué, ou que vous voudrez de vous-même offrir à Dieu, ni les prémices des ouvrages de vos mains ;

18 mais vous mangerez de ces choses devant le Seigneur votre Dieu, dans le lieu que le Seigneur votre Dieu aura choisi, vous, votre fils et votre fille, votre serviteur et votre servante, et les lévites qui demeurent dans vos villes ; et vous prendrez votre nourriture avec joie devant le Seigneur votre Dieu, en recueillant le fruit de tous les travaux de vos mains.

19 Prenez bien garde de ne pas abandonner le lévite pendant tout le temps que vous serez sur la terre.

20 Quand le Seigneur votre Dieu aura étendu vos limites, selon qu'il vous l'a promis, et que vous voudrez manger de la chair dont vous aurez envie ;

21 si le lieu que le Seigneur votre Dieu aura choisi pour y établir son nom est éloigné, vous pourrez tuer des bœufs et des brebis que vous aurez, selon que je vous

l'ai ordonné, et vous en mangerez dans vos villes comme vous le désirerez.

22 Vous mangerez de cette chair comme vous mangez de celle des chèvres et des cerfs : et le pur et l'impur en mangeront indifféremment.

23 Gardez-vous seulement de manger du sang de ces bêtes, car leur sang est leur vie : et ainsi vous ne devez pas manger avec leur chair *ce qui est* leur vie.

24 Mais vous répandrez ce sang sur la terre comme de l'eau,

25 afin que vous soyez heureux, vous et vos enfans après vous, ayant fait ce qui est agréable aux yeux du Seigneur.

26 Quant aux choses que vous aurez consacrées, et que vous aurez vouées au Seigneur, vous les prendrez ; et étant venus au lieu que le Seigneur aura choisi,

27 vous présenterez en oblation la chair et le sang de vos *holocaustes* sur l'autel du Seigneur votre Dieu. Vous répandrez le sang des *autres* hosties autour de l'autel ; et pour vous, vous mangerez vous-mêmes de leur chair.

28 Observez et écoutez bien toutes les choses que je vous ordonne, afin que vous soyez heureux pour jamais, vous et vos enfans après vous, lorsque vous aurez fait ce qui est bon et agréable aux yeux du Seigneur votre Dieu.

29 Quand le Seigneur votre Dieu aura exterminé devant vous les nations dont vous allez posséder le pays ; que vous en serez actuellement en possession, et que vous habiterez dans leurs terres ;

30 prenez bien garde de ne pas imiter ces nations, après qu'elles auront été détruites à votre entrée ; et ne vous informez pas de leurs cérémonies, en disant : Je veux suivre moi-même le culte dont ces nations ont honoré leurs dieux.

31 Vous ne rendrez point de semblable culte au Seigneur votre Dieu. Car elles ont fait pour honorer leurs dieux toutes les abominations que le Seigneur a en horreur, en leur offrant en sacrifice leurs fils et leurs filles, et les brûlant dans le feu.

32 Faites seulement en l'honneur du Seigneur ce que je vous ordonne, sans y rien ajouter ni en rien ôter.

CHAPITRE XIII.

Peines contre les faux prophètes, et contre ceux qui se laisseraient aller à l'idolâtrie.

1 S'il s'élève au milieu de vous un prophète, ou quelqu'un qui dise qu'il a eu une vision en songe, et qui prédise quelque chose d'extraordinaire et de prodigieux,

2 et que ce qu'il avait prédit soit arrivé ; et qu'il vous dise en même temps : Allons, suivons les dieux étrangers qui vous sont inconnus, et servons-les :

3 vous n'écoutez point les paroles de ce prophète ou de cet inventeur de *visions* et de songes ; parce que le Seigneur votre Dieu vous éprouve, afin qu'il paraisse clairement si vous l'aimez de tout votre cœur et de toute votre âme, ou si vous ne l'aimez pas de cette sorte.

4 Suivez le Seigneur votre Dieu, craignez-le, gardez ses commandemens, écoutez sa voix, servez-le, et attachez-vous à lui seul :

5 mais que ce prophète ou cet inventeur de songes soit puni de mort, parce qu'il vous a parlé pour vous détourner du Seigneur votre Dieu qui vous a tirés de l'Égypte, et qui vous a rachetés du séjour de servitude, et pour vous détourner de la voie que le Seigneur votre Dieu vous a prescrite ; et vous ôterez ainsi le mal du milieu de vous.

6 Si votre frère, fils de votre mère, ou votre fils, ou votre fille, ou votre femme qui vous est si chère, ou votre ami que vous aimez comme votre vie, veut vous persuader et vient vous dire en secret : Allons, et servons les dieux étrangers qui vous sont inconnus, comme ils l'ont été à vos pères,

7 les dieux de toutes les nations dont nous sommes environnés, soit de près ou de loin, depuis un bout de la terre jusqu'à l'autre ;

8 ne vous laissez point aller à ses discours, et n'y prêtez point l'oreille, et que la compassion ne vous porte point à l'épargner ou à lui donner retraite ;

9 mais tuez-le aussitôt. Que votre main lui donne le premier coup, et que tout le peuple le frappe ensuite.

10 Qu'il périsse accablé de pierres, parce qu'il a voulu vous arracher du culte du Seigneur votre Dieu qui vous a tirés de l'Égypte, de ce séjour de servitude ;

11 afin que tout Israël entendant cet exemple, soit saisi de crainte, et qu'il ne se trouve plus personne qui ose entreprendre rien de semblable.

12 Si dans quelqu'une de vos villes que le Seigneur votre Dieu vous aura données pour les habiter, vous entendez dire à quelques-uns

13 que des enfans de Belial sont sortis du milieu de vous, et ont perverti les habitans de leur ville, en leur disant : Allons, et servons les dieux étrangers qui vous sont inconnus ;

14 informez-vous avec tout le soin possible de la vérité de la chose ; et après l'avoir connue, si vous trouvez que ce qu'on vous avait dit est certain, et que cette abomination a été commise effectivement,

15 vous ferez passer aussitôt au fil de l'épée les habitans de cette ville, et vous